25me Année N° 5983 — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE 17 — Samedi 13 Novembre 1880

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces: la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal; à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 12 NOVEMBRE 1880

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	12 NOV.	11 NOV.
. . . . .	85 30 ./.	85 55 ./.
3 0/0 amortissable . .	87 35 ./.	87 65 ./.
4 1/2 0/0.	114 25	114 25 ./.
Emprunts 5 0/0. . .	118 90 ./.	118 75 ./.

Service particulier	12 NOV.	11 NOV.
Act. Banque de France.	3600 00	3580 00
» Société générale. .	582 00	585 00
» Crédit f. de France.	1335 00	1342 00
» Chemin autrichien.	600 00	602 00
» Lyon	1452 00	1465 00
» Est	760 00	750 00
» Ouest	816 00	820 00
» Nord	1670 00	1670 00
» Midi.	1077 00	1080 00
» Suez	1312 00	1312 00
% Péruvien . . .	00 0/0	00 0/0
Act. Banq. ottom. (anc.)	660 00	0/0 00
» Banq. ottom. (nouv.)	524 00	524 00
Londres court . . .	25 30 00	25 31 50
Créd. Mob. (act. nouv.)	642 00	647 00
Turc	10 35	10 40

DEPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 12 novembre.
Change sur Londres 4,80 50; change sur Paris. 5,25 »», 100.
Café good fair, (la livre) 13 »/». 13 1/4.
Café good Cargoes, (la livre), 14 1/8. 14 3/8.
Calme.

Dépêches de M. Schlagdenhauffen et Cie., représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 12 novembre.
Ventes 700 b. Marché soutenu.
Liverpool. 12 novembre.
Ventes 10,000 b. Marché soutenu.
New-York, 12 novembre.
Coton, 10 15/16.
Recettes 161.000 b.
New-Orléans low-middling 80 1/2
Savannah » » 77 »/»

BULLETIN DU JOUR

C'était prévu : le replâtrage est opéré. Dès hier matin, la *République française* préparait le changement à vue en couvrant de fleurs les démissionnaires d'un jour. La comédie parlementaire a été jouée conformément au scénario arrêté d'avance et il ne devait plus y avoir qu'un simple malentendu. C'est M. Louis Legrand, qui, au début de la séance, a tendu la perche de sauvetage, en indiquant que l'accord existant sur les points principaux de la déclaration ministérielle entre le gouvernement et la majorité ; une divergence sur le réglement de l'ordre du jour ne devait pas empêcher le ministère de rester à son poste pour appliquer son programme.

M. Jules Ferry a saisi la perche en provoquant un vote qui ne devait comporter ni équivoque ni réticence. M. Clémenceau, interprète de l'hostilité de l'extrême gauche, a entrepris un véritable réquisitoire contre le cabinet dont le discrédit rejaillira sur la République. Après une médiocre apologie présentée par M. Naquet, M. Keller, au nom de la droite, a stimatisé en termes éloquents la campagne antireligieuse entreprise par le gouvernement au mépris des règles les plus élémentaires de la liberté.

L'ordre du jour de confiance au ministère présenté par M. Guichard est voté par 217 voix contre 131.

Voilà donc le ministère Ferry remis en selle; pour combien de temps ? Où est la majorité sur laquelle il puisse s'appuyer avec sécurité ? A l'extrême gauche, il ne compte que des adversaires acharnés à sa perte. Dans l'Union républicaine, le plus grand nombre le tient en suspicion, et on ne le soutiendra qu'à la condition qu'il obéisse servilement à toutes les volontés du parti de l'opportunisme. Au centre gauche, il s'est aliéné les esprits libéraux par sa politique de violence et de persécution. A droite, il est détesté cordialement. Il lui reste la gauche : c'est quelque chose, mais ce n'est pas assez, et le moindre *malentendu* nouveau, le moindre hasard peut le mettre en péril et en crise. Il faut avoir une bien grande présomption pour garder le pouvoir en présence de telles hostilités. Encore ne parlons-nous pas du Sénat où la situation est bien autrement grave.

En un mot, personne n'est à sa place véritable. Il en sera ainsi tant que le pouvoir sera aux mains de ministres qui ne sont pas les chefs de la majorité; tandis que le gouvernement et la Chambre sont menés par des forces occultes qui faussent tous les rouages du régime parlementaire. C'est l'anarchie à tous les degrés.

Ce qui le prouve une fois de plus c'est le déplorable incident qui s'est produit au début de la séance. M. Baudry-d'Asson, contre lequel avaient été prononcées la censure et l'exclusion temporaire, aux termes de l'article 124 du règlement, est venu néanmoins à la Chambre. Il s'en est suivi une scène de violence inouie. Il a fallu un piquet de chasseurs à pied pour l'arracher son banc, et il a été incarcéré dans ce qu'on appelle le *petit local*. Des horions ont été échangés entre des députés et les agents de la force publique.

La séance, suspendue à l'entrée de M. Baudry-d'Asson, n'a été reprise qu'après son expulsion. On avait fait évacuer les tribunes publiques, même celle des journalistes. Pareil fait ne s'était pas produit depuis l'expulsion de Manuel, si exploitée sous la Restauration par les libéraux. De pareils faits ont cela de profondément triste qu'ils révèlent la surexcitation des esprits.

Voici, d'après le *Triboulet*, le texte du discours que M. de Baudry-d'Asson voulait lire à la Chambre, dont les premières lignes lui ont valu l'expulsion :

Pendant cette courte session où nous allons assister, je l'espère, à l'agonie de la République, je demande que la Chambre désigne le mercredi de chaque semaine pour permettre aux députés de réclamer du gouvernement les comptes rigoureux de sa conduite pendant les vacances parlementaires.

La conscience publique, justement indignée, attend que prompte et sévère justice se fasse.

Nous aurons à interpeller tour à tour les citoyens ministres de ce gouvernement de crocheteurs.

Il importe que, désaujourd'hui, une séance soit réservée aux nombreuses questions et interpellations nécessitées par les attentats des citoyens ministres et de leurs malheureux agents contre la dignité de la France à l'étranger, contre le respect de la liberté de conscience, contre l'inviolabilité du domicile et de la propriété.

En conséquence, messieurs, je propose à la Chambre de consacrer le mercredi aux légitimes protestations qui seront apportées à cette tribune.

Messieurs les ministres, je vous en prie, un peu moins de congés et un peu plus de redditions de comptes.

Peut-être me direz-vous que le mercredi est nécessaire aux travaux des commissions.

Permettez, messieurs, il n'est pas admissible que les membres de la majorité qui, seuls, font partie des commissions, aient laissé passer quatre mois sans avoir complétement étudié et tranché les résolutions qu'ils ont fait voter par la complaisance de leurs collègues républicains.

J'insiste donc pour que le mercredi ne soit plus la continuation de nos trop longues vacances parlementaires, et pour que dès demain, les débats soient ouverts entre le gouvernement criminel et le pays indigne. J'ai, pour ma part, douze questions et interpellations à adresser aux citoyens ministres sur leurs actes et sur les faits et gestes de leurs fonctionnaires depuis notre séparation.

L'expulsion de M. Baudry-d'Asson

Des scènes de violence inouïes, dans l'histoire parlementaire, ont déshonoré hier le Parlement français. Un député a été expulsé par la force arraché littéralement de son banc. Ses collègues qui ont voulu le couvrir en ont été réduits à se colleter avec la troupe; quelques-uns d'entre eux ont été contusionnés, blessés même dans cette lutte attristante.

On voudrait croire que ces faits déplorables se sont passés dans le Parlement de quelques pays nouveau, d'une de ces colonies peuplées d'hier par des *convicts* ou par des aventuriers, et où la brutalité des mœurs parlementaires devrait être, ce semble, une conséquence naturelle de ce phénomène physiologique qu'on appelle l'*atavisme* Mais non, les faits que nous déplorons ont eu lieu dans la Chambre des députés de France, au milieu de cette population parisienne, qui a pendant si longtemps offert au monde le spectacle d'une société policée. A Melbourne, à Sydney, les mœurs parlementaires se recommandent par leurs douceur et leur urbanité ; c'est à Paris que la force armée pénètre dans l'enceinte du Parlement et que les soldats violentent les députés.

Les responsabilités sont ici trop faciles à répartir. M. Baudry-d'Asson aurait pu, nous l'admettons, donner mardi, aux opinions qu'il exprimait à la tribune une forme plus parlementaire; mais son excuse pour un président impartial, était précisément dans l'ardeur des sentiments qui oppressaient son âme. Il n'avait pu assister en spectateur paisible, en témoin impassible, aux scènes de désordre qui ont partout marqué l'expulsion des congréganistes. Il avait éprouvé ce que tous les honnêtes gens de France, sans en excepter les plus modérés, ont ressenti en assistant à des violences contre les propriétés et contre les personnes, qui semblaient renouvelées d'un autre âge; en voyant chasser comme des malfaiteurs des religieux inoffensifs. Ces sentiments M. Baudry-d'Asson les a traduits avec une vivacité regrettable, mais qui avait son excuse, nous le répétons, dans les sentiments mêmes qui l'inspiraient.

Voilà ce que M. Gambetta aurait dû comprendre. Mais ce président despote qui préside comme on foudroie, a immédiatement frappé M. Baudry-d'Asson de la peine la plus rigoureuse que lui fournissait le règlement. Il a manqué à la modération, aux égards qu'un président doit toujours garder envers la minorité. Il s'est montré dépourvu de tact et de mesure et a préparé comme à plaisir les scènes de violence qui ont navré hier tous les amis des libertés parlementaires.

Il est une observation en effet, que tout le monde a faite spontanément : Comment M. Gambetta n'avait-il pas prévu que M. Baudry-d'Asson tenterait de reprendre, au milieu de ses collègues, la place que ses électeurs lui ont assignée ; comment cet homme que l'on dit si avisé, n'avait-il pris aucune mesure pour parer à cette éventualité, pour empêcher M. Baudry d'Asson de pénétrer dans la salle des séances.

M. Gambetta avait ici, pour l'avertir, le précédent de Manuel, expulsé par la Restauration. Le lecteur sait comment celui-ci était parvenu à tromper la vigilance des questeurs de son temps, en pénétrant dans le Palais-Bourbon par la porte particulière de la salle de distribution. Mais comment M. Gambetta, à qui ce souvenir historique devait être présent, n'avait-il pas fait garder hier toutes les issues ?

Nous ne voulons pas l'accuser d'avoir fait entrer, dans ses calculs de politique profonde, la scène lamentable d'hier et de n'avoir laissé pénétrer M. Baudry-d'Asson dans la salle des séances que pour se donner ensuite la satisfaction de manifester son énergie, de montrer la vigueur de *sa poigne* en l'expulsant. Nous nous bornons à faire observer qu'avec un président moins emporté ou plus prévoyant, ces scènes odieuses eussent été évitées.

Quoi qu'il en soit, la journée d'hier marque tristement la présidence de M. Gambetta L'ancien dictateur pourra regretter un jour d'avoir cédé à l'impulsion irréfléchie de son tempérament autoritaire, et d'avoir, le premier, dans notre histoire parlementaire, ordonné à la troupe de porter la main sur les représentants.

Une protestation

La protestation suivante a été rédigée par un grand nombre de députés de la droite. Nous en empruntons le texte au *Moniteur Universel* :

Les soussignés, membres de la Chambre des députés, poussés violemment et arrachés de leurs sièges par la force armée sous les ordres du président de la Chambre, dans la journée d'hier, protestent énergiquement devant le pays contre cet attentat, au nom de la dignité parlementaire et du suffrage universel.

Bourgeois, marquis de Breteuil, vicomte de Kermenguy, Georges de Cassagnac, La Rochefoucauld-Bisaccia, H. de la Biliais, E. de la Bassetière, marquis d'Aulan, le prince de Léon, Laroche-Joubert, Livois, Albert Aucel, Georges Brame, baron Dufour, Ernest de la Rochette.

Les soussignés, membres de la Chambre des députés, témoins des scènes de violence dont plusieurs de leurs collègues ont été les victimes, protestent également contre cet attentat à la dignité de la représentation nationale.

Baron de Mackau, E. Villiers, L. de Clercq, comte de Perrochel, Charlemagne, comte de Cossé-Brissac, Léon Chevreau, A. Levert, baron Eschasseriaux, de Soland, marquis de Partz, Arthur Legrand, Charles Abattucci, G. Rauline, C. Godelle, comte d'Espeuilles, Guzman Serph, Charles Niel, Michaux, Lorois, D. Desloges, général R. de Vaudouvre, comte Le Peletier d'Aunay, M. Bianchi, Thierion-Mautauban, Plichon, J. Delafosse, des Rotours.

Le port du costume Religieux

Samedi, le conseil des ministres aura à délibérer sur la circulaire que M. Floureus a redigée sur l'ordre de M. Constans et par laquelle les préfets sont informés que le port du costume religieux est désormais interdit.

Cette circulaire sera affichée dans toutes les communes de France.

LES CONGREGATIONS DE FEMMES

Dans quelques jours on verra que nous étions bien informés quand nous disions que le gouvernement comptait procéder bientôt contre les communautés de femmes comme il a agi vis-à-vis des couvents religieux. Toutes les communautés de femmes vont être mises en demeure d'avoir à solliciter l'autorisation exigée par la loi. Celles qui voudront se soustraire à cette formalité seront expulsées.

L'affaire Cissey

M. de Cissey vient d'adresser au Président de la République la lettre suivante dans laquelle il demande une enquête sous quelque forme qu'elle puisse se produire.

Paris, le 9 novembre 1880.

Monsieur le Président,

D'après le *Petit Parisien* du 8 novembre, M. le Président de la République, M. le président du conseil et MM. les ministres composant le gouvernement auraient reçu une plainte leur demandant de constituer le Sénat en haute cour de justice, pour juger des attentats contre la sûreté de l'Etat, qui me seraient imputés par cette dénonciation.

Le but de mes dénonciateurs serait d'obtenir, en invoquant l'article 25 de la loi du 26 mai 1810, du tribunal correctionnel saisi par mon assignation du 20 octobre, un sursis à la poursuite et au jugement du procès que j'ai engagé entre eux.

Poursuivi sans relâche par des imputations si graves, je n'ai cessé de demander des juges. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien dans l'intérêt de l'armée autant que dans mon intérêt personnel, insister pour que le gouvernement statue sur cette plainte le plus tôt possible, et notifie sa décision à mes adversaires et à moi, afin qu'aucun prétexte ne tienne mon procès en suspens.

Que le juge qui statuera sur cette affaire soit le tribunanal correctionnel de la Seine ou le Sénat, je ne puis être laissé en butte à des accusations aussi infamantes sans que je puisse me faire justice devant la juridiction qui sera reconnue compétente.

Général DE CISSEY.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 11 novembre

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

La séance s'ouvre à trois heures.

DEMISSION DU VICE-PRESIDENT DU SENAT

M. Say annonce que M. Barthélémy-Saint-Hilaire, ministre des affaires étrangères, donne sa démission de vice-président du Sénat.

UN NOUVEAU SENATEUR

Le Sénat procède à l'admission du général Paul Grévy, élu dans le Jura en remplacement de M. Tamisier, décédé.

PROJETS DIVERS

M. Lenoel dépose son rapport sur le projet relatif aux crimes commis à l'intérieur des prisons.

Il dépose également une proposition tendant à rendre l'inamovibilité aux desservants des paroisses.

Le Sénat prend en considération la proposition de M. Hervé de Saisy tendant à dispenser temporairement les candidats dans l'armée de terre de l'obligation de savoir lire et écrire.

Le Sénat entreprend ensuite la première délibération de la proposition relative à la proportionnalité de la représentation cantonale.

L'article 1er est rejeté.

Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

Le Sénat renvoie malgré les protestations de M. Tolain, le projet sur la marine marchande à la commission nommée en 1876.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTES

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 11 novembre 1880

Présidence de M. GAMBETTA

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître qu'il a reçu une demande d'interpellation déposée par M. Louis Legrand sur la déclaration communiquée mardi dernier à la Chambre par le gouvernement.

M. JULES FERRY, président du conseil, dit qu'il accepte la discussion immédiate.

La Chambre déclare que la discussion aura lieu immédiatement.

EXPULSION DE M. DE BAUDRY-D'ASSON

M. DE BAUDRY-D'ASSON entre à ce moment dans la salle des séances. (Bruit)

M. LE PRÉSIDENT rappelle que la Chambre a prononcé, contre un de ses membres, l'exclusion temporaire. Ce membre a violé le règlement et n'a pas tenu compte des décisions de la Chambre. M. le Président invite M. de Baudry-d'Asson a déférer à ce rappel au règlement et à déférer aux volontés de la Chambre.

M. DE BAUDRY-D'ASSON ne quitte pas son banc

M. BOURGEOIS déclare au nom de M. de Baudry-d'Asson qui ne peut obtenir la parole, que celui ci considérerait son mandat comme amoindri s'il obtemperait à une décision de ce genre. (Bruit)

M. LE PRÉSIDENT dit que la séance est levée et sera reprise à 2 h. 1/2.

M. LE PRÉSIDENT quitte le fauteuil. La plupart des députés sortent de la salle. La majorité des députés de la droite reste assise.

M. DE BAUDRY-D'ASSON demeure au milieu d'un groupe composé de Mgr Freppel, du duc de Bisaccia, du prince de Léon et d'autres députés de droite.

MM. MADIER DE MONTJAU, MARGAINE et DE MAHY, questeurs, s'avançent vers M. de Baudry-d'Asson, accompagnés de deux adjudants, et l'invitent à sortir.

M. BAUDRY-D'ASSON déclare résister au nom de la liberté et du suffrage universel.

Les questeurs se retirent ainsi que les adjudants pour en référer au bureau de la Chambre qui est réuni. Les membres de la droite, entourant M. Baudry-d'Asson, demeurent dans la salle.

Les tribunes publiques sont évacuées.

M. MADIER DE MONTJAU vient annoncer aux représentants de la presse qu'ils ne peuvent rester dans leur tribune.

La tribune de la presse a été évacuée; on a dû faire venir le chef des huissiers de la Chambre pour faire sortir les journalistes récalcitrants.

Le bureau de la Chambre décide de faire sortir M. de Baudry-d'Asson.

Les membres de la droite restent à l'intérieur de la salle ainsi que quelques membres de l'extrême gauche.

La garde a été requise pour occuper la salle des séances Elle se compose de 20 chasseurs à pied.

Le colonel Riu, en uniforme, se tient près de la porte de la salle, à la tête des gardiens de la Chambre et du poste. Quatre soldats sans armes se tiennent prêts à agir.

M. LE PRÉSIDENT se tient toujours dans son cabinet. On attend ses ordres.

LE COLONEL RIU, après avoir reçu les ordres nécessaires, entra dans la salle à la tête des chasseurs.

La droite se masse autour de M. Baudry-d'Asson. Le colonel Riu et les hommes de garde écartent les membres de la droite et appréhendent M. de Baudry-d'Asson au corps.

M. DE BAUDRY-D'ASSON résiste et frappe à droite et a gauche, se débattant violemment au milieu de 15 hommes qui cherchent à le maintenir.

M. DE BAUDRY-D'ASSON est conduit au local de la Chambre qui sert de lieu d'arrêt.

REPRISE DE LA SÉANCE

INTERPELLATION

La séance est reprise à 3 h. 1/4.

M. LE PRÉSIDENT dit qu'il saura toujours faire exécuter les décisions de la Chambre. (Applaudissements)

M. DE CLERCQ demande la parole sur les incidents qui viennent de se produire.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Louis Legrand pour développer son interpellation.

DISCOURS DE M. LOUIS LEGRAND

M. LOUIS LEGRAND rappelle les points principaux de la déclaration ministérielle et constate que, sur tous les points, l'accord existe entre le gouvernement et la majorité de Chambre.

M. DE LA ROCHEFOUCAULD-BISACCIA demande la parole pour un rappel au réglement.

M. LE PRÉSIDENT dit qu'il n'accordera la parole qu'après la discussion actuellement engagée.

M. LOUIS LEGRAND expose que cet accord existant, il ne peut y avoir eu qu'un malentendu en ce qui concerne le réglement de l'ordre du jour et le ministère doit rester à son poste pour appliquer son programme.

Ce n'est pas à la suite d'un vote sur le réglement de l'ordre du jour, ce n'est qu'après une discussion complète et approfondie que le ministère pourrait être modifié. Le pays réclame instamment la stabilité et il ne faut pas que tout soit incessamment remis en question. (Applaudissements).

M. LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULD-BISACCIA insiste pour avoir la parole sur le rappel au réglement.

M. LE PRÉSIDENT répond que la parole peut être donnée à M. de Larochefoucauld, mais elle peut aussi lui être refusée si la parole est demandée sur un incident étranger à la discussion actuelle ; la chambre appréciera. (Bruits divers).

M. LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULD-BISACCIA dit que c'est une violation de la liberté de la tribune. (Bruit).

M. LE PRÉSIDENT ajoute que le rappel au règlement ne portant pas sur la discussion actuelle, il ne faut pas laisser dégénérer la discussion. (Applaudissements)

DISCOURS DE M. JULES FERRY

M. JULES FERRY, président du conseil, dit que c'est à la tribune, devant le pays et en pleine lumière, que doit se décider le sort du ministère du 23 septembre.

Il importe que les situations soient claires et l'intérêt de la République exige que le ministère soit durable. (Interruptions à droite.)

L'instabilité gouvernementale est mortelle pour le régime parlementaire et elle serait dangereuse pour les institutions républicaines ; La France ne saurait se présenter devant l'Europe avec un ministère et sans durée. (Applaudissements.)

Deux conditions sont nécessaires : la première, c'est que le ministère soit homogène. La seconde c'est qu'il y ait un programme nettement défini. Or l'homogénéité est entière; l'accord est complet, sur toutes les questions. Le cabinet est entré tout entier aux affaires, il en sortira tout entier. Quant au programme, il est explicite; il montre que le ministère est résolu à tenir tête à toutes les anarchies, à l'anarchie cléricale et royaliste, aussi bien qu'à l'anarchie révolutionnaire. (Applaudissements).

Il y a une troisième anarchie plus difficile à saisir, c'est celle qui glisse dans le travail parlementaire. Il ne faut pas qu'on puisse dire que cette Chambre, si laborieuse, si bien intentionnée, n'a abouti qu'à l'impuissance.

Il ne faut pas qu'elle laisse à ses adversaires cette arme dangereuse au jour d'élections générales. Cette Chambre a abattu le pouvoir personnel (Interruptions à gauche).

MM. PÉRIN ET CLÉMENCEAU prononcent quelques paroles au milieu du bruit.

M. Périn est rappelé à l'ordre.

M. JULES FERRY, président du conseil, déclare qu'il n'entend pas monter au Capitole ; c'est aux 363 que cet honneur a pu appartenir, car ce sont eux qui ont triomphé du cléricalisme ; ce service ne doit pas être oublié, mais il faut que cette dernière année parlementaire soit féconde.

Le gouvernement a cru devoir faire un choix entre les projets soumis à la Chambre, il a considéré que les lois sur l'enseignement, sur la magistrature, sur les réunions et la presse se recommandaient d'abord par leur urgence au vote de la Chambre.

Quelques autres lois énumérées au programme compléteront cette œuvre. En effet, l'on pourra, si l'on veut, se livrer à une discussion académique sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. (Mouvements divers.)

La déclaration du gouvernement impliquant un plan d'ordre du jour, la Chambre préféra un ordre du jour contraire : la priorité pour les lois d'enseignement n'était pas, dans la pensée du cabinet, une question de principe.

L'orateur dit que ne pas leur accorder le tour de faveur qui leur a été refusé implique une défiance (Mouvements divers) et une précaution prise contre des défaillances imaginaires. Cette défiance même légère n'était pas justifiée d'après la déclaration grave que le gouvernement avait faite sur la question de la magistrature et les engagements qu'il avait pris. (Très bien! Très bien !) On vient de dire qu'un malentendu avait eu lieu ; le vote qui suivra cette discussion dissipera ce malentendu ; il ne devra comporter ni équivoque, ni reticence. Il faut que chacun prenne nt la responsabilité de ses votes et que le Président de la République sache où est la majorité. (Applaudissements au centre et à gauche.)

DISCOURS DE M CLEMENCEAU

M. CLÉMENCEAU rappelle que le ministère a été mis en minorité dans la dernière séance (interruptions) et ajoute que le ministère a remis sa démission au Président de la République puis l'a retirée.

M. TIRARD, ministre de commerce, dit que c'est une erreur.

M. CLÉMENCEAU : Alors il y a des membres du ministère qui sont bien mal informés ! Quand la Chambre s'est séparée, le président du conseil s'appelait Freycinet, quand elle revient, il s'appelle Ferry. La déclaration ministérielle ne dit pas un mot de cette crise et de la formation du nouveau ministère qui s'est constitué en dehors de toute action parlementaire.

Il serait nécessaire de fournir des explications à cet égard. Pendant les vacances parlementaires le gouvernement a appliqué les lois, mais d'une façon incomplète puisqu'il laisse vivre les congrégations de femmes et permet à des étrangers ce qui est interdit aux Français Des couvents se sont mis en révolte ouverte contre la loi, il a fallu faire le siège d'un monastère, le sang a coulé à Lyon et à Tourcoing et le gouvernement laisse indemnes les fauteurs de guerre civile.

M. J. FERRY, président du conseil, dit qu'il n'y a pas de guerre civile.

M. CLÉMENCEAU maintient qu'il y a provocation à la guerre civile par le fait des moines et on ne les a pas traduits devant les tribunaux, parce que le gouvernement craint d'être factieux. Le ministre n'a pas été pressé de convoquer les chambres et maintenant qu'elles sont réunies il n'est pas pressé de s'expliquer devant elles puisqu'il ne leur parle pas de la crise ministérielle.

Il aurait dû, dès la première séance, proposer les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre profondément troublé par l'attitude d'une magistrature ennemie. Au lieu de cela, le ministère s'est pris subitement d'un beau zèle pour l'instruction primaire et ne trouve aucune urgence à réformer la magistrature.

La Chambre a été d'un avis contraire ; et, sur ce vote, le ministère a donné sa démission.

On dit aujourd'hui qu'il n'y avait qu'un malentendu, mais en réalité, les députés comme le gouvernement ont très-bien su ce qu'ils faisaient. L'attention de tout le monde était éveillée sur le vote qu'on allait rendre.

M. le président du conseil a parfaitement compris, puisqu'on lui avait proposé une transaction après laquelle la loi sur la magistrature serait venu en seconde ligne, puisque c'est lui-même qui a provoqué la demande le scrutin. On se rappelle d'ailleurs que M. le duc de Broglie est tombé sur une question d'ordre du jour. La déclaration de M. le président du conseil était bien fière hier ; son discours est bien modeste aujourd'hui.

Dans ces conditions, la première préoccupation du Gouvernement devrait être de réunir le Parlement et de s'expliquer devant lui sur ces faits et sur la nécessité d'en finir avec une situation intolérable. Au lieu de cela le cabinet, reléguant la question de la magistrature, réclame la priorité sur l'Instruction, qui attendait depuis si longtemps qu'elle pouvait encore attendre.

Aujourd'hui, la Chambre n'ayant pas partagé cet avis, on parle de malentendu comme si les députés ayant voté contre le cabinet n'avaient pas su ce qu'ils faisaient. — Ce malentendu était impossible. M. Ferry avait si bien compris la situation qu'il a demandé un scrutin public pour compter les amis du ministère.

L'orateur poursuit en disant que M. de Broglie est tombé sur une question d'ordre du jour.

L'orateur rappelle les incidents et les délibérations des groupes depuis la démission du cabinet. La gauche et le centre gauche ont manifesté leur confiance. L'Union républicaine a manifesté sa défiance et aujourd'hui le ministère se fait interpeller par ses amis, menaçant la Chambre de dissolution si on donne un vote de méfiance.

M. CLÉMENCEAU ne croit pas que le cabinet réalise un programme politique, il rappelle que M. Ferry a sauvé le cabinet Dufaure et que tous les ministres sauvés par la Chambre, sont successivement tombés. Le seul moyen d'avoir un ministère viable est de faire un ministère représentant la majorité, le ministère actuel se diminue en cherchant à rester et en contraignant la Chambre à subir un ministère sans autorité.

M. NAQUET défend le gouvernement et la Chambre du reproche de compromettre la République, la Chambre, dit-il, accomplit glorieusement son mandat.

Après un discours de M. Lavieille où l'amiral Cloué, ministre de la marine, est vivement attaqué, la Chambre, par 297 voix contre 131 adopte l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, approuvant les actes du gouvernement et confiante dans ses déclarations, passe à l'ordre du jour. »

La séance est levée.

La prochaine séance aura lieu samedi.

LETTRE DE PARIS

(*de notre correspondant particulier*)

Paris, le 11 novembre 1880.

Ce qui s'est passé et ce qui se passe encore au sujet de la crise ministérielle, doit démontrer aux esprits les plus prévenus que la majorité de la Chambre actuelle est dans l'impossibilité non pas seulement de mener à bien les projets portés à son ordre du jour, mais encore d'aboutir à rien d'efficace en quelque matière que ce soit. Elle est, aurait dit le docteur Gall, envahie à ce point par la bosse de la combativité, que toutes ses autres facultés en sont positivement atrophiées. Par tempérament, elle est à la guerre, à la surexcitation à outrance. Quand elle est montée contre quelqu'un ou quelque chose, elle ne connaît plus ni la loi ni la constitution, ni la logique, ni les obstacles, il faut, comme le taureau qui se précipite aveuglément sur l'épée qui doit le frapper, qu'elle se venge coûte que coûte.

On en avait eu la preuve après le rejet de l'article 7, au sujet duquel le besoin de blesser et d'humilier le Sénat l'avait beaucoup plus décidé à ressusciter les prétendues lois existantes que le désir d'en finir quand même avec les congrégations non autorisées. Elle s'est alors précipitée tête baissée dans l'impasse cléricale où se débat aujourd'hui le gouvernement au grand dommage du maintien de la paix publique et de l'apaisement civique.

La leçon, après la dure expérience que nous traversons, n'a pas profité à la majorité. Loin de là, ses dispositions maladives se sont accentuées, et elle se montre plus affolée et plus destructive que jamais.

Dans sa fureur contre la magistrature qui, persistant à vouloir rendre la justice et non des services, refuse à s'incliner devant son omnipotence, elle s'est ruée contre les ministres qui venaient de sacrifier à l'exécution des décrets du 29 mars leur popularité. Sans savoir comment elle remplacerait le cabinet, elle lui a signifié son congé sur une simple question de priorité dans l'ordre du jour de ses travaux, alors qu'elle n'ignorait pas que cette priorité, attendu l'opposition fatale du Sénat, était condamnée à rester à l'état de manifestation platonique.

Mais il lui fallait manifester à tout prix, au prix du ministère, au prix de la suspension des travaux parlementaires, au prix même de sa propre considération et des sentiments anti-révolutionnaires qu'on pouvait être en droit de lui supposer.

C'est en vain qu'on répondrait que c'est par suite d'un malentendu que les gauches ont mis, avant-hier, M. Jules Ferry en minorité. Il n'y a qu'à se reporter aux résolutions qui avaient prévalu la veille dans les réunions des groupes, à l'avis donné par le président du Conseil à M. Devès, que le cabinet tenait pour que les lois d'enseignement eussent la priorité, au conseil tenu par le candidat à la succession ministérielle aussitôt après le vote, pour être convaincu qu'elles ont agi en parfaite connaissance de cause.

Ce qui a retourné la situation et donné lieu à la comédie du malentendu qui a fait tous les frais de la séance de la gauche républicaine, je vais vous le dire et vous serez de mon avis, car vous reconnaîtrez, une fois de plus, la main du grand metteur en scène qui, non seulement fait et défait les ministères, mais les refait lorsque son intérêt est en jeu.

Dans le conseil tenu avant-hier soir, à l'Elysée, où le cabinet annonça sa